

---

# Documents sauvegardés

Lundi 27 octobre 2025 à 10 h 59

1 document

---

Par Université de Rennes

# Sommaire

---

## Documents sauvegardés • 1 document

---

Les Echos (site web)	25 octobre 2025 <b>Budget 2026 : le lobby du tourisme fixe ses lignes rouges</b> Mieux vaut prévenir que guérir. Même si l'industrie touristique française continue d'afficher de solides performances, ses représentants craignent une nouvelle vague de taxes dans le cadre du projet de ...	<b>3</b>
----------------------	--	----------

## Documents sauvegardés

LesEchos.fr

© 2025 Les Echos. Tous droits réservés.  
Le présent document est protégé par les lois  
et conventions internationales sur le droit  
d'auteur et son utilisation est régie par ces  
lois et conventions.

news-20251025-ECF-01601767353721

## Nom de la source

Les Echos (site web)

Samedi 25 octobre 2025

## Type de source

Presse • Presse Web

Les Echos (site web) • 619  
mots

## Périodicité

En continu

## Couverture géographique

Nationale

## Provenance

France

## Budget 2026 : le lobby du tourisme fixe ses lignes rouges

**La Confédération des acteurs du tourisme alerte sur différentes mesures envisagées dans le cadre du débat budgétaire, notamment l'alourdissement de la fiscalité sur les Chèques-Vacances ou le changement de taux de TVA pour la restauration.**

**M**ieux vaut prévenir que guérir. Même si l'industrie touristique française continue d'afficher de solides performances, ses représentants craignent une nouvelle vague de taxes dans le cadre du projet de loi de finances 2026. Ils rappellent que le dernier comité interministériel du tourisme (CIT), en juillet, avait acté la stabilisation du cadre fiscal pour le secteur. Quelques mois plus tard, les temps (et le gouvernement) ont changé.

La Confédération des acteurs du tourisme (CAT), qui regroupe les principaux syndicats de l'hôtellerie-restauration mais aussi ceux du transport aérien, du voyage ou de l'événementiel, a repéré un certain nombre d'initiatives parlementaires visant à trouver de nouvelles recettes. Et elle a fait connaître ses lignes rouges, en marge du débat budgétaire qui s'est ouvert vendredi à l'Assemblée nationale.

### La taxe de séjour dans le collimateur

La première d'entre elles concerne la taxe de séjour, dont s'acquittent les touristes (français ou étrangers) pour

chaque nuit passée dans un hébergement touristique. Plusieurs amendements au PLF ont été déposés pour l'augmenter, certains au profit des régions, d'autres en faveur des départements ou des communes qui collectent cette taxe.

La CAT estime que toute augmentation fragiliserait la « compétitivité de notre destination et de notre offre », alors que la France fait face à une concurrence accrue de la part de plusieurs autres pays européens, en particulier l'Espagne et l'Italie. En Ile-de-France, le sujet est particulièrement sensible, puisqu'une taxe additionnelle de 200 % est déjà appliquée à la taxe de séjour depuis le 1er janvier.

Jusqu'ici, tous les amendements concernés ont été écartés par la commission des Finances. Mais « le risque est élevé que de nouveaux amendements similaires soient déposés en séance publique et adoptés dans un contexte de forte instabilité », prévient la CAT.

Autre irritant pour la filière, bien concret cette fois-ci : le projet de création d'un prélèvement social de 8 % sur les titres-restaurants et les Chèques-Va-

cances. Cette mesure, contenue dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), sera examinée par la commission des Finances à partir de lundi puis soumise au débat parlementaire la semaine suivante. La CAT estime qu'elle « risque de compromettre le pouvoir d'achat des salariés mais aussi de freiner la fréquentation de nos établissements ».

Les restaurateurs craignent en parallèle d'être doublement sanctionnés. Un amendement au PLF, déposé par le député socialiste Philippe Brun, propose de faire évoluer le taux de TVA applicable à la profession, actuellement de 10 %. Il baisserait à 5,5 % pour les bénéficiaires du titre de « maître restaurateur ». Ce dernier répond à des critères très stricts et concerne une minorité de professionnels. Les autres verraient le taux passer de 10 à 20 %, avec des conséquences jugées « dramatiques » par la CAT.

### « Surenchère fiscale »

Parmi les craintes des acteurs du tourisme figure aussi la possibilité d'un alourdissement de la fiscalité du trans-

## Documents sauvegardés

port aérien, déjà mis à contribution l'an passé, mais aussi du durcissement du malus automobile affectant les loueurs de courte durée, acté l'an dernier.

Dans un communiqué, la CAT appelle donc le Parlement et le gouvernement à « mettre un terme rapide à la surenchère fiscale inédite que nous observons, et dont la mise en oeuvre se répercuterait immédiatement sur la compétitivité de nos entreprises et sur l'attractivité de la destination France ».

Yann Duvert

### Encadré(s) :

Tourisme : faute de moyens, Atout France veut multiplier les partenariats privés <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/tourisme-faute-de-moyens-atout-france-veut-multiplier-les-partenariats-privés-2194620>

Budget 2026 : impôt des holdings, ISF, Dutreil, retraite... ces 13 propositions qui vont électriser l'Assemblée nationale <https://www.lesechos.fr/patrimoine/impots/budget-2026-impot-des-holdings-isf-dutreil-retraite-ces-13-propositions-qui-vont-electriser-lassemblee-2194441>